

A déposer avant le 30 septembre 2022
Demandesubvention@mairie-labaule.fr

(Ce document est téléchargeable sur le site internet de la ville)

PRESENTATION DE VOTRE ASSOCIATION

☞ Nom de l'association :

.....

☞ Date de déclaration à la Préfecture : ___/___/___/

☞ Date d'insertion au journal officiel : ___/___/___/

☞ N° SIRET (obligatoire) :

☞ N° récépissé Préfecture :

Toute structure bénéficiant d'une subvention en provenance de l'Etat ou des collectivités territoriales doit disposer d'un code SIRET. Il vous appartient d'en faire la demande par écrit à l'adresse suivante : INSEE Pays de la Loire - 105 rue des Français libres - BP 77402 - 44274 NANTES CEDEX 02 (cf. modèle ci-joint). Votre demande doit être accompagnée d'une copie des statuts de votre association et une copie de l'extrait paru au journal officiel (ou à défaut le récépissé de dépôt des statuts en préfecture). Cette démarche est gratuite.

☞ Objet :

.....

.....

☞ Adresse du siège social :

.....

☞ Code postal : ___/___/___/___/___ ☞ Ville :



Pour toute information sur les prestations de l'association

Personne à contacter :

☎ : ___/___/___/___/___

@ :

☞ Le représentant légal (le Président ou autre personne désignée par les statuts) :

Nom : Prénom :

☎ / / / / / ou ☎ / / / / / @ :

☞ La personne chargée du dossier au sein de l'association :

Nom : Prénom :

☎ / / / / / ou ☎ / / / / / @ :

☞ Nombre d'adhérents :

	<i>Baulois</i>	<i>Non Baulois</i>	<i>Total</i>
2021			
2022			

☞ Montant de la cotisation des adhérents : + copie des barèmes de cotisations

	<i>Enfants</i>	<i>Enfants baulois</i>	<i>Adultes</i>	<i>Adultes baulois</i>
2021	€	€	€	€
2022	€	€	€	€

☞ Composition du bureau en cours : Date de l'assemblée générale : / /

	<i>Nom & Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>CP</i>	<i>Ville</i>
<i>Président</i>				
<i>email :</i>				
<i>Vice-Président</i>				
<i>email :</i>				
<i>Trésorier</i>				
<i>email :</i>				
<i>Secrétaire</i>				
<i>email :</i>				

DEMANDE DE SUBVENTION

☞ Aide sollicitée pour 2023 :

<i>Montants en euros</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>
<i>Subvention pour le fonctionnement</i>		
<i>Subvention pour l'investissement (compléter l'annexe jointe)</i>		
<i>Subvention à caractère exceptionnelle (manifestations ponctuelles)</i>		
<i>Montant total €</i>		

☞ Autres financeurs sollicités pour 2023 :

<i>Dénomination de l'organisme</i>	<i>Montant attribué 2022</i>		<i>Montant sollicité 2023</i>	
	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>

☞ Éléments justifiant la demande de subvention :

**Un dossier complet doit être déposé pour justifier la demande de subvention.
Les dossiers incomplets ne seront pas traités.**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Afin d'examiner votre demande, il est impératif d'adresser les documents financiers et administratifs précisés ci-dessous.

☞ Concernant les exercices précédents :

- Comptes annuels approuvés de l'exercice 2021 (bilan et compte de résultat),
- Comptes annuels provisoires ou définitifs de l'exercice 2022,
- Pour les organismes qui n'établissent pas de bilan :
 - ↳ Copie du relevé de compte et placements en banque, à la date de clôture de l'exercice, y compris copie des relevés relatifs aux livrets,
 - ↳ Détails explicatifs des créances et dettes.

Ci-joint modèle de budget établi selon la nomenclature du plan comptable associatif.

- Compte rendu d'activités 2021 et 2022 faisant ressortir l'impact de ces activités, et l'usage précis de la subvention municipale,
- Liste des prestations assurées par les services de la ville (prêt de matériels, mise à disposition de personnel, photocopies...).

☞ Concernant l'année 2023 :

- Descriptif du projet.
- Programme d'actions pour 2023 avec les dates des manifestations,
- Budget prévisionnel 2023,

☞ Autres informations à communiquer :

- Statuts pour nouvelle association ou récépissé de déclaration en Préfecture en cas de modification (changement siège social, modification des statuts, composition du bureau ou Conseil d'administration)
- Composition du bureau et du conseil d'administration,
- Joindre un Relevé d'Identité Bancaire portant une adresse correspondant à celle du n° Siret. Cette pièce est obligatoire à chaque demande, même si elle a été jointe précédemment.